

The Access and Benefit-Sharing Clearing-House (ABSCH)

Interim National Report on the Implementation of the Nagoya Protocol (NR)

PUBLISHED: 22 DEC 2017

General information

Country

Benin

1. Title of this national report

Rapport national intérimaire sur la mise en œuvre du Protocole de Nagoya.

2. Contact person

PERSON

Melkior Ogouwole Kouchade
Chef de service, Accords Conventions Information Education et Communication
Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
Cotonou

Benin

Phone: +229 972 62757

Email: kmelkior@yahoo.fr

Institutional structures for the implementation of the Protocol

3. Has your country made the information available to the ABS Clearing-House as provided in Article 14.2?

No

Please provide a summary of the main difficulties and challenges encountered and answer all the following questions.

- Nomination tardive de l'autorité de communication
- Manque d'information et de compétence sur la façon de poster les informations
- Site non traduit dans la langue de travail du Bénin qui est le français
- Lenteur dans la mise en place des informations nationale officielles

4. Has your country taken legislative, administrative and policy measures on ABS?

Yes

Please provide further information

< Le Bénin a ratifié le Protocole de Nagoya et mis en place un certain nombre d'outils en vue d'encadrer sa mise en œuvre aux plans administratif, législatif et politique. Ceci a été précédé par une identification des acteurs clés à impliquer ainsi qu'une longue campagne de sensibilisation, d'informations et d'analyse des contours du protocole de Nagoya et de sa signification pour le pays. Mais aussi par une analyse du cadre politique, législatif et administratif en cours au Bénin avec pour objectif d'orienter les choix stratégiques de mise en œuvre du Protocole de Nagoya au Bénin.

Le Bénin a mis en place un comité interministériel. Ce comité interministériel a évolué en un comité interinstitutionnel pour servir davantage à une meilleure implication politique ainsi qu'à une coordination au plan administratif et la supervision de toute la réflexion ayant abouti à l'adoption d'une stratégie nationale APA et du cadre réglementaire intérimaire APA. En effet, le Bénin a défini les organes de gestion du protocole en prévoyant le comité national APA, un Point Focal APA dont les rôles et attributions ont été davantage clarifiés dans la stratégie nationale. La mise en œuvre quotidienne de la Stratégie est assurée par la Direction Générale en charge des Forêts et des Ressources Naturelles pour le compte du Ministère de tutelle à travers le Point focal APA. Le Bénin a aussi décidé du rôle que jouera l'Etat dans le processus de négociation des contrats combinant la facilitation, la supervision tout en maintenant sa prérogative régalienne de souveraineté. Dans le but de faciliter une mise en œuvre coordonnée et synergique au niveau national, une harmonisation des prérogatives et des champs d'application du protocole de Nagoya et du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture et son Système Multilatéral (TIRPAA/SML) a été faite. Ceci a clarifié exactement le rôle des points focaux de ces deux instruments tant au plan administratif que légal.

Le degré de complexité que revêt le processus APA appelle des compromis et des choix stratégiques qui soient réalistes et réalisables dans l'opérationnel. Il fallait dans un premier temps lever un certain nombre d'options relatives au (a) système de valorisation et/ou de protection, au (b) rôle de l'Etat dans la négociation des contrats et à la (c) protection des connaissances traditionnelles. La stratégie nationale APA a prescrit la mise en place d'une loi spécifique APA qui encadre l'utilisation de toutes les ressources génétiques y compris les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (RPGAA) ainsi que les Connaissances Traditionnelles associées (CTa). Etant donné que la mise en place d'une telle loi pourrait s'avérer trop longue, la nécessité d'élaborer un cadre réglementaire et des mesures administratives transitoires pour garantir la sécurité juridique et la transparence en matière d'APA est apparue indispensable. A cet effet, le Bénin a élaboré et fait adopter en Conseil des Ministres des directives pour encadrer l'accès aux ressources génétiques, aux connaissances traditionnelles associées. Ces directives sont susceptibles d'être réexaminées ou révisées au fur et à mesure que l'expérience en matière d'accès et de partage des avantages est acquise et en cas de besoin et n'entravent pas la recherche

taxonomique, telle que définie dans l'Initiative taxonomique mondiale.

Le Ministère en charge de l'Environnement est le correspondant national en matière d'APA. Pour la mise en œuvre des Directives, le point Focal APA opère en tant que Autorité Nationale Compétente. A cet effet, il met en place une unité focale comprenant notamment, le point focal TIRPAA, l'Autorité Nationale Compétente en matière de TIRPAA et, selon la nature des demandes, les représentants des structures en charge de la gestion des ressources biologiques et de la Recherche pour l'exercice des activités APA.

Les Directives renforcent la souveraineté de l'Etat sur les ressources biologiques in situ et les ressources génétiques et les éléments constitutifs de la biodiversité conservés en dehors de leur milieu naturel, le rôle de l'Etat pour assurer un accès équitable à toute personne physique ou morale ainsi que la préservation et le partage des avantages issus de leur utilisation. Elles clarifient la propriété des connaissances traditionnelles des communautés autochtones et la nécessité de respecter et valoriser les règles culturelles positives des communautés locales ou les Protocoles Communautaires Bio culturels (PCB). Ces directives clarifient aussi les conditions d'accès aux ressources génétiques, aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et aux connaissances traditionnelles associées. Ainsi les procédures de demande de permis d'accès, de consentement préalable donné en connaissance de cause, de Conditions convenues d'un commun accord ainsi que les restrictions, le mécanisme de mise en œuvre, de suivi et de contrôle ont été clarifiées.>

5. Has your country designated a national focal point as provided in Article 13?

Yes

Use the text entry to provide further information

< Le point Focal National est le correspondant National en matière d'APA >

6. Has your country designated one or more competent national authorities as provided in Article 13?

No

Please provide a summary of the main difficulties and challenges encountered for designating one or more competent national authority

<Le Décret APA stipule en son Article 51 qu'un mécanisme de mise en œuvre des Directives nationales et de suivi-évaluation est mis en place par l'Autorité Nationale Compétente qui désigne des postes et autorités de contrôle. Mais l'on note une absence de capacité pour aborder efficacement la thématique au niveau national. Un renforcement de capacité à travers une expertise internationale tenant compte des demandes d'accès actuelles et potentielles adressées au pays est nécessaire. Par ailleurs, les directives APA n'ont été adoptées en conseil des ministres qu'en Mars 2017. Des études sont en cours pour identifier sur la base des expériences les structures capables de jouer le rôle de point de contrôle.>

Use the text entry to provide further information

Il est à remarquer que le libellé de cette question N°6 est le même que celui de la question N° 9 ci-dessous.

Sur la version papier du formulaire du rapport, la question N°6 est libellé comme suit :

6. * Votre pays a-t-il désigné une ou des autorités nationales compétentes, tel que prévu par l'article 13 ?

Si tel devrait être la question, alors voir ci-dessous la réponse correspondante :

Le décret portant Directives nationales APA du Bénin désigne le Point Focal APA comme Autorité nationale compétente intérimaire en attendant la prise d'une loi APA. Il réunira un comité ad'hoc APA comprenant obligatoirement la point focal TIRPAA pour l'étude des demandes d'accès aux ressources génétiques et CTA.

Ces formations ne sont pas encore postées sur ABS-CHM.

7. Has your country made available to the ABS Clearing-House permits or their equivalent issued at the time of access as evidence of the decision to grant prior informed consent (PIC) and of the establishment of mutually agreed terms (MAT)?

No

Please provide a summary of the main difficulties and challenges encountered for making this information available

Les permis ou documents équivalents délivrés au moment de l'accès pour attester de la décision d'accorder le consentement préalable en connaissance de cause (CPCC) et de la conclusion de conditions convenues d'un commun accord (CCCA) sont portés par un décret qui est en cours de signature par les Ministres concernés et le chef de l'Etat. Une équipe est mise en place pour le suivi et la désignation de la page du Bénin sur le CHM. Des renforcements de capacités des membres sont nécessaires.

8. Has your country made available to the ABS Clearing-House permits or their equivalent for the constitution of an internationally recognized certificate of compliance in accordance with Article 17.2?

No

Use the text entry to provide further information

<Plusieurs contrats APA à but scientifiques sont en cours de négociations et seront bientôt chargés sur l'ABS-CHM. Le processus qui doit générer le permis international et qui est en cours d'élaboration au niveau du SCDB n'est pas encore approprié par l'Autorité de communication. Un renforcement de capacité est nécessaire.>

9. Has your country designated one or more checkpoints as provided in Article 17?

No

Please provide a summary of the main difficulties and challenges encountered for designating one or more checkpoints

<Le Décret APA stipule en son Article 51 qu'un mécanisme de mise en œuvre des Directives nationales et de suivi-évaluation est mis en place par l'Autorité Nationale Compétente qui désigne des postes et autorités de contrôle. Mais l'on note une absence de capacité pour aborder efficacement la thématique au niveau national. Un renforcement de capacité à travers une expertise internationale tenant compte des demandes d'accès actuelles et potentielles adressées au pays est nécessaire. Par ailleurs, les directives APA n'ont été adoptées en conseil des ministres qu'en Mars 2017. Des études sont en cours pour identifier sur la base des expériences les structures capables de jouer le rôle de point de contrôle.>

10. Additional information:

Any other relevant documents

Directives APA_FINAL_PDF.pdf

STRATEGIE NATIONALE APA_BENIN_ph.pdf

Legislative, administrative or policy measures on access and benefit-sharing (ABS measures)

Access to genetic resources (Article 6)

11. Is access to genetic resources subject to PIC as provided in Article 6.1?

Yes

Use the text entry to provide further information

<Le décret portant Directives nationales APA fixe les règles générales en matière d'APA et précise que tout accès est subordonné à l'obtention d'un CPCC.

Directives nationales APA, Article 14

"L'accès aux ressources génétiques ou aux connaissances traditionnelles associées en République du Bénin en vue de leur utilisation est subordonné au respect des procédures de demande de permis d'accès, au consentement préalable donné en connaissance de cause, et à la conclusion de conditions convenues d'un commun accord. " >

12. Does your country have fair and non-arbitrary rules and procedures on accessing genetic resources as provided in Article 6.3 (b)?

Yes

Use the text entry to provide further information

< Les Directives nationales APA s'appliquent à tous les demandeurs d'accès, y compris les nationaux. Elles ne prévoient aucune clause discriminatoire. Les procédures de demandes et les délais de traitement des demandes sont fixés et valables pour tous. >

13. Does your country provide information on how to apply for PIC as provided in Article 6.3(c)?

Yes

Use the text entry to provide further information

< Les formulaires de CPCC et tous les aspects relatifs au processus d'obtention des CPCC contenus dans les Directives nationales APA sont résumées dans une plaquette et mise à la disposition des chercheurs et demandeurs potentiels. Ils seront bientôt postés sur le Centre d'échange.>

14. Does your country provide for a clear and transparent written decision by a competent national authority as provided in Article 6.3 (d)?

Yes

Use the text entry to provide further information.

< Les Directives nationales stipulent à l'Article 18 :

« L'Autorité Nationale Compétente délivre à l'issue de l'instruction du dossier de la demande de permis d'accès un avis au demandeur. En cas d'avis favorable, le demandeur est invité à poursuivre la procédure pour l'obtention d'un consentement préalable donné en connaissance de cause et la négociation des conditions convenues d'un commun accord ».

Ainsi Les résultats de toutes les demandes d'accès qui ont été étudiées par les comités ad'hoc APA ont fait l'objet de décisions de l'Autorité nationale compétente et adressées aux demandeurs respectifs. >

15. Does your country provide for the issuance at the time of access of a permit or its equivalent as provided in Article 6.3 (e)?

Yes

Use the text entry to provide further information

L'accès aux ressources génétiques est subordonnée à une demande qui aboutit après avis favorable à un contrat négocié entre l'utilisateur et le fournisseur. Un permis lui est délivré à l'issue du processus.

16. Please provide the number of permits or their equivalents made available through the ABS-Clearing-House since the entry into force of the Protocol for your country.

0

Use the text entry to provide further information

Le processus est relativement récent (Mars 2017). Plusieurs contrats de recherche sont en cours de négociation et seront chargés bientôt sur le ABS-CHM.

17. Does your country have rules and procedures for requiring and establishing MAT as provided in Article 6.3 (g)?

Yes

Use the text entry to provide further information

< Directives nationales APA, Article 14

"L'accès aux ressources génétiques ou aux connaissances traditionnelles associées en République du Bénin en vue de leur utilisation est subordonné au respect des procédures de demande de permis d'accès, au consentement préalable donné en connaissance de cause, et à la conclusion de conditions convenues d'un commun accord.»

Article 29 :

L'accès aux ressources génétiques et l'utilisation des connaissances traditionnelles sont faits conformément à des conditions convenues d'un commun accord ;

Article 30 :

Les concertations tenues dans le cadre de la détermination des conditions convenues d'un commun accord sont sanctionnées par des procès-verbaux signés par toutes les parties aux négociations.

Ces procès-verbaux servent de document de base pour l'élaboration du contrat d'accès et de partage des avantages.

Le décret portant Directives nationales dispose « est soumis à la procédure de CPCC auprès de l'ANC, l'accès aux ressources génétique en vue de leur utilisation à des fins commerciales ou non ».>

18. Benefits received since entry into force of the Protocol for your country from the utilization of:

Genetic resources

Yes

Monetary benefits

Yes

Avantages monétaires : Néant (Pas encore d'Accord pour des recherches à but commercial

Non-monetary benefits

Yes

- Accès aux installations ex situ de ressources génétiques et aux bases de données.
- Collaboration et coopération dans la recherche développement avec les instituts de recherche nationaux.
- Publication conjointe avec les laboratoires au Bénin.
- Renforcement des capacités.
- Formation spécialisée ciblée.

Traditional knowledge associated with genetic resources

Yes

Monetary benefits

Yes

Avantages monétaires : Néant

Non-monetary benefits

Yes

- Renforcement des capacités sur la documentation des CTA
- Renforcement des capacités sur les Protocoles Communautaires Bioculturels (PCB)
- Elaboration de PCB pilotes
- Développement d'une expertise nationale en matière d'APA

19. Additional information:

Please provide a summary of the main difficulties and challenges

< Difficultés de suivi de l'utilisation des ressources génétiques en dehors du pays. A cet effet, le pays est pour l'instant obligé de se remettre à la bonne foi de l'utilisateur.

La plupart des demandes d'accès sont à but de recherche non commerciale. Aucun avantage monétaire n'est prévu.>

Any other relevant documents

[DOCUMENTS DE DEMANDE DE PERMIS APÄ.doc](#)

Fair and equitable benefit-sharing (Article 5)

20. Has your country taken legislative, administrative or policy measures to implement Article 5.1 that provides that benefits arising from the utilization of genetic resources as well as subsequent applications and commercialization are shared with the Party providing such resources that is the country of origin of such resources or a Party that has acquired the genetic resources in accordance with the Convention as provided in Article 5.3?

Yes

Use the text entry to provide further information

< Les directives ont prévu des clauses notamment à travers les contrats APA pour décider du partage effectif d'avantages liés à l'utilisation des ressources génétiques. Au cas où la recherche aboutirait, les éléments types d'avantages possibles y sont décrits Article 15 des Directives nationales APA stipule :
« Les étapes du processus d'obtention de l'autorisation d'accès aux ressources génétiques ou aux CTA et du partage des avantages comprennent les activités antérieures à l'accès, les travaux de recherche et de mise en valeur sur les ressources génétiques ainsi que la commercialisation et toutes autres utilisations de celles-ci, y compris le partage des avantages. »
Les documents devant servir de base de négociation des avantages sont contenus dans le Décret APA.
>

21. Has your country taken legislative, administrative or policy measures with the aim of ensuring that the benefits from the utilization of genetic resources held by indigenous and local communities, in accordance with domestic legislation regarding the established rights of these indigenous and local communities over these genetic resources, are shared with the indigenous and local communities concerned as provided in Article 5.2?

Yes

Use the text entry to provide further information

< Les directives ont prévu de clauses spécifiques pour le partage des avantages découlant de l'utilisation des CTA et des RG des communautés locales. Des protocoles communautaires bio-culturels ont été élaborés au niveau local pour responsabiliser chaque partie dans le processus APA Les Directives nationales APA stipulent :
Article 34 : « Les parties prenantes y compris les communautés locales participent, au cas par cas, à l'élaboration et à la mise en œuvre adéquate des arrangements concernant l'accès et le partage des avantages.
Les parties prenantes participent à travers le comité national APA. »
Article 41 : « L'autorité nationale compétente, la communauté locale, le détenteur de CTA, le représentant de la structure de recherche impliquée et toute autre structure d'accompagnement impliquée sont prises en compte et ont droit chacun à un pourcentage dans le partage des avantages issus de l'opération". >

22. Has your country taken legislative, administrative or policy measures in order that benefits arising from the utilization of traditional knowledge associated with genetic resources are shared with indigenous and local communities holding such knowledge as provided in Article 5.5?

Yes

Use the text entry to provide further information

L'Article 6 des Directives nationales APA disposent que les CTA des communautés autochtones et locales sont la propriété de ces dernières. L'Etat veille à leur préservation et au partage des avantages issus de leur utilisation. L'article 10 stipule : « Les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques ou des connaissances traditionnelles associées, des applications et de la commercialisation subséquente sont partagés de manière juste et équitable entre l'utilisateur et la Partie qui fournit lesdites ressources et qui est le pays d'origine de ces ressources ou la Partie qui les a acquises. »
.>

Compliance with domestic legislation or regulatory requirements on ABS (Article 15 and Article 16) and monitoring the utilization of genetic resources (Article 17)

24. Has your country taken appropriate, effective and proportionate legislative, administrative or policy measures to provide that genetic resources utilized within your jurisdiction have been accessed in accordance with PIC and that MAT have been established as required by the domestic ABS legislation or regulatory requirements of the other Party as provided in Article 15.1?

No

Use the text entry to provide further information

<Le Décret portant Directives nationales APA du Bénin a été élaboré et adopté comme mesure intérimaire, pour combler le vide juridique en la matière. Elles servent de code de conduite applicable en cas d'accès aux RG et CTA du Bénin en attendant la prise d'une loi spécifique APA qui va aborder tous les autres aspects du Protocole de Nagoya sur l'APA. Le but est de faciliter les recherches aux étudiants et autres chercheurs qui sont confrontés à des problèmes d'autorisation d'accès, en application de la Convention sur la diversité biologique et des Accords multilatéraux qui en sont issus pour continuer les travaux de recherche dans les laboratoires extérieurs et les coopérations universitaires. A cet effet et vu l'urgence, les directives nationales APA ne pouvaient aborder ces questions. Elles relèveront de la loi APA.>

25. Has your country taken appropriate, effective and proportionate legislative, administrative or policy measures to provide that traditional knowledge associated with genetic resources utilized within your jurisdiction has been accessed in accordance with PIC or approval and involvement of indigenous and local communities and that MAT have been established as required by the domestic ABS legislation or regulatory requirements of the other Party where such indigenous and local communities are located as provided in Article 16.1?

No

Use the text entry to provide further information

<Le Décret portant Directives nationales APA du Bénin a été élaboré et adopté comme mesure intérimaire, pour combler le vide juridique en la matière. Elles servent de code de conduite applicable en cas d'accès aux RG et CTA du Bénin en attendant la prise d'une loi spécifique APA qui va aborder tous les autres aspects du Protocole de Nagoya sur l'APA. Le but est de faciliter les recherches aux étudiants et autres chercheurs qui sont confrontés à des problèmes d'autorisation d'accès, en application de la Convention sur la diversité biologique et des Accords multilatéraux qui en sont issus pour continuer les travaux de recherche dans les laboratoires extérieurs et les coopérations universitaires. A cet effet et vu l'urgence, les directives nationales APA ne pouvaient aborder ces questions. Elles relèveront de la loi APA>

26. Does your country require users of genetic resources to provide information related to PIC, to the source of the genetic resource, to the establishment of MAT and/or utilization of genetic resources at a designated checkpoint, as appropriate, as provided in Article 17.1 (a)(i) and (ii)?

Yes

Please provide further information

<Les formulaires de CPCC et de CCCA prévoit des informations détaillées sur l'origine de la ressource, les utilisations actuelles et ultérieures, les lieux de collecte, les quantités à prélever, les périodicités de collecte et notamment des études d'Impact Environnemental et Social (IES) au cas où la ressource prélevée est susceptible de créer des dommages à l'environnement ou aux populations riveraines. Tous ces documents doivent accompagner le permis et devront être présentés au point de contrôle. >

Has your country taken measures to address situations of non-compliance?

No

Use the text entry to provide further information

Non. Pour cette phase, les cas de non respect seront traités à l'amiable en attendant la prise de loi APA.

27. Has your country provided the information referred to in Article 17.1 (a)(i) to relevant national authorities, to the Party providing PIC and to the ABS Clearing-House as provided in Article 17.1 (a)(iii)?

No

Please provide a summary of the main difficulties and challenges

< Pour l'instant, seules les différentes Autorités au niveau national, les parties qui délivrent le CPCC ont reçu ces informations. Il reste à les mettre sur centre d'échange d'information >

Veuillez fournir un résumé des principales difficultés :

< Le Décret APA stipule en son Article 51 qu'un mécanisme de mise en œuvre des Directives nationales et de suivi-évaluation est mis en place par l'Autorité Nationale Compétente qui désigne des postes et autorités de contrôle.

Mais l'on note une absence de capacité pour aborder efficacement la thématique au niveau national. Un renforcement de capacité à travers une expertise internationale tenant compte des demandes d'accès actuelles et potentielles adressées au pays est nécessaire>

Please provide number of checkpoint communiques available in the ABS Clearing-House, if applicable

0

28. Has your country taken measures to encourage users and providers to include provisions in MAT to share information on the implementation of such terms as provided in Article 17.1(b)?

Yes

Use the text entry to provide further information

Des rubriques sont prévues dans les contrats APA pour la rédaction et le partage de rapport périodiques sur différentes clauses relatives à l'utilisation des RG et CTA y compris les aspects relatifs à la divulgation ou non d'informations confidentielles.

29. Is your country encouraging the use of cost-effective communication tools and systems as provided in Article 17.1 (c)?

Yes

Please provide further information on how your country is encouraging the use of cost-effective communication tools and systems

<Pour l'instant, l'utilisation de l'internet et des systèmes de communication comme les conférences Skype est fortement encouragée entre demandeurs et les fournisseurs pour traiter les questions liées aux traitements des dossiers de demande d'accès aux RG et CTA>

30. Additional information:

No additional information provided

Compliance with mutually agreed terms (MAT) (Article 18)

31. Is your country encouraging the inclusion of provisions in MAT to cover dispute resolution as provided in Article 18.1 (a) (b) and (c)?

Yes

Use the text entry to provide further information

Des dispositions sont prévues lors de la négociation des contrats APA et déterminent les modalités de règlement des différends.

32. Does your country ensure that opportunity to seek recourse is available under your legal systems in cases of disputes arising from MAT as provided in Article 18.2?

Yes

Use the text entry to provide further information

Dans le Décret APA, et notamment au niveau du CCCA, la rubrique Droit applicable et juridiction compétente stipule :
« Le présent accord est soumis au droit béninois. En cas de différend lié à l'interprétation, l'exécution ou la validité du présent accord, le Fournisseur et l'Utilisateur s'efforceront de résoudre un tel différend à l'amiable. A défaut d'y parvenir, le litige est porté devant les juridictions compétentes. Les parties peuvent recourir à l'arbitrage. »

33. Has your country taken measures regarding the following points as provided in Article 18.3?

Access to justice?

Yes

Please provide further information

< La thématique APA est relativement nouvelle. Le décret portant directives étant adopté le 15/03/2017, les plans d'actions prévoient le renforcement des capacités des acteurs de la justice.
Le contexte dans lequel le Décret APA est pris n'a pas encore permis d'aborder toutes ces questions. La loi APA prendra en compte toutes ces préoccupations lors de son élaboration>

Utilization of mechanisms regarding mutual recognition and enforcement of foreign judgements and arbitral awards?

No

Please provide further information

<Les directives font recours aux lois de l'organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires pour toutes les questions d'arbitrage. Mais la loi APA se penchera d'avantage sur tous ces aspects >

34. Additional information:

Please provide a summary of the main difficulties and challenges

<le protocole met en relation plusieurs acteurs relevant de différentes juridiction. les besoins de renforcement des capacités sont nécessaires pour la mise en conformité des lois nationales avec le protocole de Nagoya. >

Special considerations (Article 8)

35. In the development and implementation of ABS legislation or regulatory requirements has your country:

Created conditions to promote and encourage research which contributes to the conservation and sustainable use of biodiversity including through simplified measures on access for non-commercial research purposes, taking into account the need to address a change of intent for such research as provided in Article 8(a)?

Yes

Please provide further information

< Pour répondre aux dispositions de cet article, les Directives nationales APA prévoient deux types de contrat APA. Le contrat de recherche à but non commercial qui est octroyé assez rapidement et qui ne prend en compte que quelques négociations sur les avantages non monétaires et des dispositions en cas de changement d'intention. Se référer au document de contrat type de recherche non commerciale.
>

Paid due regard to cases of present or imminent emergencies that threaten or damage human, animal or plant health as provided in Article 8(b)?

Yes

Please provide further information

< Les Directives nationales APA stipulent en son Article 16 : "Est soumis à demande de permis d'accès auprès de l'Autorité Nationale Compétente, l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées en vue de leur utilisation à des fins de connaissance sur la biodiversité, de conservation en collection ou de valorisation à des fins commerciales ou non. Est également soumis à demande de permis d'accès auprès de l'Autorité Nationale Compétente, l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées lorsque des situations d'urgence relatives à la santé humaine, à la santé animale ou à la santé végétale le justifient." Et prévoit à cet effet, des documents de procédure simplifiée.>

Taken into consideration the need for expeditious access to genetic resources and expeditious fair and equitable sharing of benefits arising out of the use of such genetic resources, including access to affordable treatments by those in need, especially, in developing countries as provided in Article 8(b)?

Yes

Please provide further information

Cette question n'est pas abordée de façon spécifique. Mais pour les demandes d'accès pour des fins de recherches pour la santé, des diligences sont faites par le comité d'étude de dossiers afin que des délais soient très courts.

Considered the importance of genetic resources for food and agriculture and their special role for food security as provided in Article 8 (c)?

Yes

Please provide further information

Les directives prennent en compte aussi bien le PN que le TIRPAA. Le processus d'élaboration a été conjoint aux fins de faciliter la compréhension des différences et favoriser l'accès à l'information pour les deux protocoles (Articles 14, 37) En effet l'Article 14 des Directives stipulent : ".....l'accès aux ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture est accordé dans le cadre de la recherche pour la conservation, la sélection et la formation pour l'alimentation et l'agriculture" Et cela se fait à travers le document de Accord Type de Transfert de Matériel (ATTM) qui se déroule de façon très simplifiée.

36. Additional information:

No additional information provided

Provisions related to indigenous and local communities (Articles 6, 7 and 12)

37. Does your country have indigenous and local communities?

Yes

38. Do indigenous and local communities have the established right to grant access to genetic resources according to your domestic law? (Article 6.2)

Yes

Please provide further information and reference to the domestic law establishing rights of indigenous and local communities to grant access to genetic resources

< Loi 2013-01 portant code foncier et domanial en République du Bénin, dispose que la terre appartient aux particuliers qui peuvent en jouir. A ce titre, ils peuvent décider de donner accès à une ressource génétique dans les limites de leurs propriétés. Dans les réserves communautaires ou dans les jardins de plantes médicinales appartenant à des particuliers, la loi autorise les propriétaires à donner accès aux ressources génétiques. Par ailleurs le Décret APA reconnaît et définit les Protocoles Communautaires bio culturel comme outils qui établissent un ensemble de principes fondamentaux pour la participation des Communautés Locales (CL) dans le processus d'APA et décrivent la façon d'acquérir ou d'utiliser les connaissances traditionnelles et les ressources génétiques qui sont détenues par les communautés locales. Ces protocoles déclinent des procédures qui font valoir les droits coutumiers et mettent en avant l'obligation de réciprocité, en associant toutes les parties concernées. Ledit décret en son Article 8 stipule : "Les règles culturelles positives des communautés locales ou les Protocoles Communautaires Bio culturels (PCB) doivent être respectées".
>

Does your country have measures in place with the aim of ensuring that the prior informed consent or approval and involvement of indigenous and local communities is obtained as provided in Article 6.2?

Yes

Please provide further information

<Les directives disposent clairement que les demandeurs de ressources génétiques doivent au préalable obtenir un CPCC avant tout accès. L'Article 12 des Directives nationales APA stipulent en effet : "Les conditions d'accès et de partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées sont convenues entre l'utilisateur et le fournisseur, avec la participation de toutes les parties prenantes.>

Has your country set out criteria and/or process for obtaining prior informed consent or approval and involvement of indigenous and local communities for access to genetic resources in Article 6.3(f)?

Yes

Please provide further information

<Les procédures de conclusion du CPCC sont décrites dans les directives. Un formulaire de demande est remplie pour donner les indications sur les ressources génétiques concernées, les détenteurs et les accords conclus s'il y a lieu. un comité adhoc>

39. In accordance with domestic law has your country taken measures with the aim of ensuring that traditional knowledge associated with genetic resources that is held by indigenous and local communities within your country is accessed with the PIC or approval and involvement of these indigenous and local communities and that MAT have been established as provided in Article 7?

Yes

Use the text entry to provide further information

< Les communautés locales ont suivi des séances de renforcement des capacités visant à accroître leur connaissance des mécanismes du protocole, notamment l'obligation de soumettre tout demandeur au CPCC avant tout accès. Elles ont été accompagnées pour élaborer des protocoles communautaires bioculturels (PCB) qui comprennent entre autres, un modèle de CPCC communautaire que le demandeur doit signer avec la CL et présenter avant d'obtenir le CPCC au niveau de l'Autorité Nationale Compétente (ANC). A cet effet, les Directives nationales a expressément prévu en son Article 28, la possibilité de porter un appui aux dites CL en cas de besoin lors des négociations des CPCC et des CCCA : "Les personnes physiques, les communautés locales détentrices de connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques sont assistées par une personne physique ou morale désignée par l'Autorité Nationale Compétente le cas échéant."

Par ailleurs, les CL étant nombreuses et peu organisées, la sensibilisation, le renforcement de leur capacité et l'appui à leur organisation pour la mise en place d'une autorité nationale des CL dans le cadre de l'APA se poursuivent et nécessitent des moyens très importants.

Enfin Article 28 : Les personnes physiques, les communautés locales détentrices de connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques sont assistées par une personne physique ou morale désignée par l'Autorité Nationale Compétente le cas échéant.>

40. In implementing the Protocol and in accordance with your domestic law, is your country taking into consideration indigenous and local communities' customary laws, community protocols and procedures with respect to traditional knowledge associated with genetic resources as provided in Article 12.1?

Yes

Use the text entry to provide further information

Les lois nationales, notamment celle sur le foncier rural, reconnaît les droits coutumiers des populations locales. Les directives restent en conformité avec les lois nationales En effet, les Directives nationales APA reconnaissent et définissent les Protocole communautaire bio culturel comme outils qui établissent un ensemble de principes fondamentaux pour la participation des Communautés Locales (CL) dans le processus d'APA et décrivent la façon d'acquérir ou d'utiliser les connaissances traditionnelles et les ressources génétiques qui sont détenues par les communautés locales. Ces protocoles déclinent des procédures qui font valoir les droits coutumiers et mettent en avant l'obligation de réciprocité, en associant toutes les parties concernées. En son Article 8, elle soulignent que "Les règles culturelles positives des communautés locales ou les Protocoles Communautaires Bio culturels (PCB) doivent être respectées".

41. Has your country established mechanisms to inform potential users of traditional knowledge associated with genetic resources about their obligations as provided in Article 12.2?

Yes

Use the text entry to provide further information

<Les Directives nationales APA, comme tous documents adoptés en Conseil des Ministres, sont publiées au Journal officiel et sont de ce fait sur le site du Gouvernement. Par ailleurs, en attendant l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de communication comme prévu par la stratégie nationale APA, de multiples séances de Communication, d'Education et de Sensibilisation du Public (CESP) pour la vulgarisation des Directives nationale APA sont organisées au profit de la communautés scientifique (Enseignants-Chercheurs, responsable de Centre et laboratoires de recherche, les étudiants), les représentants de la société civile, et Organisations des communautés locales. Des dépliants sur les obligations des uns et des autres sont conçus et utilisés comme support.

Par ailleurs, il est à souligner que les représentants de toutes ces parties prenantes ont participé à la mise en œuvre de la stratégie nationale APA et à l'élaboration des Directives nationales APA à travers le comité national APA et continuent à suivre le processus de mise en œuvre du Protocole.

Aussi, les cours sur l'enseignement du Protocole et les mesures prises par le Bénin pour sa mise en œuvre ont-ils commencé par être inscrits dans les programmes de formation des étudiants des certaines facultés et Instituts grâce à l'initiative des représentants de ces communautés scientifiques dans le comité nationl APA>

42. Is your country supporting the development by indigenous and local communities of the following tools as provided in Article 12.3?

Community protocols

Yes

Please provide further information on how your country is supporting the development of community protocols

L'élaboration des Protocoles communautaires APA pilotes sont en cours et le processus est pratiquement achevé au niveau des CL sélectionnées. Elle sera par la suite généralisée. Par ailleurs, il est prévu la mise en place d'une organisation nationale représentative des CL, une Autorité nationale compétente des CL et un canevas type national de PCB pour la phase de généralisation de leur élaboration par toutes les CL.

Minimum requirements for mutually agreed terms

Yes

Please provide further information on how your country is supporting the development of minimum requirements mutually agreed terms

<A l'instar du processus au niveau national qui a conduit à l'élaboration des Directives nationales et des modèles types de CPCC et CCCA, lors de l'élaboration des PCB, les communautés locales appuyées par l'ONG CeSaReN et les Points focaux APA et TIRPAA, ont des séances d'information, de sensibilisation et de renforcement des capacités sur le Protocole de Nagoya sur l'APA et le TIRPAA et son système multilatéral. Elles ont ensuite échangé au regard du droit officiel et le rôle formel qui leur est désormais reconnu par ses Accords internationaux et concrétisés dans les Directives nationales APA, pour retenir les éléments constitutifs des conditions minimales à leur niveau par un utilisateurs, aussi bien des Ressources Génétiques (RG) dont elles ont la gestion que des connaissances traditionnelles associées >

Model contractual clauses

Yes

Please provide further information on how your country is supporting the development of model contractual clauses

A l'instar des contrats types qui sont joints en annexe des directives nationales et prévoient les grandes lignes de clauses contractuelles, les PCB comprennent également clauses contractuelles communautaires types à signer par l'Autorité compétente de la CL et l'utilisateur et que ce dernier doit présenter à l'Autorité Nationale Compétente.

43. Has your country endeavoured not to restrict the customary use and exchange of genetic resources and associated traditional knowledge within and among indigenous and local communities as provided in Article 12.4?

Yes

Use the text entry to provide further information

L'utilisation coutumière du matériel génétique et l'échange dudit matériel, des Connaissances et pratiques traditionnelles sont une habitude multiséculaire des CL. Le Bénin, est conscient qu'un meilleur développement de cette tradition passe une meilleure connaissance et une bonne documentation des ressources génétiques et des connaissances associées. A cet effet, dans le cadre de la mise en des Accords internationaux d'APA, les CL sont informées et sensibilisées sur la documentation formelle de leurs ressources naturelles biologiques et connaissances associées. Ainsi, réalisent-elles des inventaires et élaborent des registres communautaires de la biodiversité. Ces outils leur permettent dans :

- un premier temps d'avoir une meilleure connaissance de leur potentialités pour mieux échanger entre elles et pour une conservation et utilisation durable
- deuxième temps, de faire connaître facilement leurs richesses biologiques aux autres CL pour davantage échanger.

44. Additional information:

Please provide a summary of the main difficulties and challenges for putting measures in place in relation to traditional knowledge associated with genetic resources

<

- L'analphabétisme des détenteurs des Connaissances Traditionnelles (CT)
- Peur et manque de confiance des détenteurs de CT vis-à-vis du monde extérieur
- Manque d'outils appropriés et de compétence pour la protection efficace de ce type de produits immatériels et/ou les outils existants ne rassurent pas les détenteurs de CT>

Any other relevant documents

[CPCC des COMMUNAUTES LOCALES_Modèle type_ph.pdf](#)

Contribution to conservation and sustainable use (Article 9)

45. Is your country encouraging users and providers to direct benefits arising from the utilization of genetic resources towards the conservation of biological diversity and sustainable use of its components as provided in Article 9?

Yes

Use the text entry to provide further information

< Dans le cadre de la Gestion Durable des Ressources Naturelles (GDRN), la mise en œuvre des plans d'Aménagements, notamment la production de bois-énergie, la gestion de séries agricoles et autres, des redevances sont perçues et une grille de répartition réserve une part à la mise en œuvre d'action de conservation de la biodiversité. Des taxes et redevances spécifiques sont également prévues par les lois de finances pour la restauration des ressources naturelles forestières.

Dans la même logique, les Directives nationale APA stipulent en son Article 42 : "Les avantages financiers découlant de l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées sont domiciliés dans un compte spécial au nom de l'APA logé dans une structure financière nationale, ayant des conditions de rétrocession souples.

Ils sont répartis entre toutes les parties prenantes et utilisés prioritairement pour le financement de projets répondant aux objectifs de protection de la biodiversité et des connaissances traditionnelles.

Un contrat de partage des avantages est établi dans le respect des dispositions des présentes Directives.>

46. Please indicate how the implementation of the Nagoya Protocol has contributed to conservation and sustainable use of biodiversity in your country:

La mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'APA vient à peine de démarrer. En effet, le cadre réglementaire intérimaire a été adopté par le Gouvernement le 15 mars 2017. Ses impacts sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité ne peuvent être encore

perceptibles. Grâce aux campagnes de communication, d'éducation et de sensibilisation du Public :

- les utilisateurs se conforment de plus en plus au Protocole de Nagoya et il y a plus de traçabilité sur l'usage des ressources génétiques et des CT.
- Les gestionnaires des ressources naturelles et les détenteurs des CT ont commencé à réaliser des inventaires pour mieux documenter la biodiversité en vue d'une utilisation durable.
- Les gestionnaires des ressources naturelles, au regard des avantages potentiels du Protocoles de Nagoya, commencent à développer des pratiques de conservation ex situ des espèces menacées.

47. Additional information:

Please provide a summary of the main difficulties and challenges

< Les difficultés de collaboration entre détenteurs de CT et le monde de la recherche scientifique moderne amènent les CL à privilégier l'usage brut de la biomasse dans la fabrication des différentes recettes coutumières médicinales et alimentaires. Ces pratiques conduisent à la surexploitation des ressources naturelles donc à un usage non durable.
L'analphabétisme des CL fait développent également un repli et une méfiance dans le cadre de l'APA ce qui constitue une entrave à la promotion du potentiel d'utilisation durable que véhicule le Protocole de Nagoya sur l'APA.>

Transboundary cooperation (Article 11)

48. Is your country endeavouring to cooperate, with the involvement of indigenous and local communities concerned, with a view to implementing the Protocol in instances where the same genetic resources are found in situ within the territory of more than one Party as provided in Article 11.1?

No

If your country has indigenous and local communities, please provide further detail of their involvement

< Les pays de l'Afrique de l'Ouest ont une biodiversité similaire à quelques exceptions près. Mais malheureusement, aucune coopération entre pays n'est encore mise en place dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole. Aussi les pays ne suivent pas le même rythme de mise en œuvre. Le contexte d'élaboration du cadre réglementaire intérimaire APA du Bénin n'a même pas permis d'aborder ce champ de la coopération transfrontalière et des ressources partagées. Dans ces conditions, il est évident qu'il n'en est rien encore au niveau des CL.
Pour y pallier, il est envisagé dans le cadre du FEM 7 que les pays de la sous région élaborent un projet à composante nationale et sous régionale sous l'égide du PNUE en vue de travailler ensemble pour la mise en œuvre du Protocole.>

49. Is your country endeavouring to cooperate with a view to implementing the Protocol in instances where the same traditional knowledge associated with genetic resources is shared by one or more indigenous and local communities in several Parties as provided in Article 11.2?

No

Use the text entry to provide further information

<Les communautés des pays limitrophes continuent d'échanger les connaissances traditionnelles entre elles sans aucune procédure. Elles sont insuffisamment informées du protocole de Nagoya et des directives nouvellement adoptées. Les connaissances traditionnelles sont utilisées principalement dans la pharmacopée traditionnelle, dans l'alimentation et l'agriculture et passent les frontières sans aucun contrôle.
>< Les pays de l'Afrique de l'Ouest ont une biodiversité similaire à quelques exceptions près. Mais malheureusement, aucune coopération entre pays n'est encore mise en place dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole. Aussi les pays ne suivent pas le même rythme de mise en œuvre. Le contexte d'élaboration du cadre réglementaire intérimaire APA du Bénin n'a même pas permis d'aborder ce champ de la coopération transfrontalière et des ressources partagées. Dans ces conditions, il est évident qu'il n'en est rien encore au niveau des CL.
Pour y pallier, il est envisagé dans le cadre du FEM 7 que les pays de la sous région élaborent un projet à composante nationale et sous régionale sous l'égide du PNUE en vue de travailler ensemble pour la mise en œuvre du Protocole.>

50. Additional information:

Please provide a summary of the main difficulties and challenges

<
- Absence d'organisme ou structures sous régionales de coordination de la mise en œuvre du Protocole de Nagoya
- Rythme différent de mise en œuvre du Protocole au niveau national
- Insuffisance de volonté politique
- Insuffisance de ressources financières
- Insuffisance de compétences nationales et sous régionales sur les différents champs de mise en œuvre (Politique, législative, administrative, connaissances traditionnelles, valorisation des ressources et coopération transfrontalières) du Protocoles>

Model contractual clauses, codes of conduct, guidelines and best practices and/or standards (Article 19 and 20)

51. Is your country encouraging the development, update and use of model contractual clauses for MAT as provided in Article 19?

Yes

Use the text entry to provide further information

<Des contrats type sont élaborés et disponibles dans les directives nationales d'accès et de partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques >

52. Is your country encouraging the development, update and use of codes of conduct, guidelines and best practices or standards as provided in Article 20?

Yes

Use the text entry to provide further information

<La stratégie nationale de mise en œuvre du Protocole et son plan d'action prévoit toutes ces actions. En attendant la mobilisation des ressources financières dans le cadre du FEM7, des expériences pilotes sont en cours dans certaines localités avec l'élaboration des

registres de biodiversité, la désignation d'autorité compétente au niveau local. Les directives nationales d'accès et de partage des avantages liées à l'utilisation des RG et des CTa prévoient aussi des bonnes pratiques en cette matière>

53. Additional information:

Please provide a summary of the main difficulties and challenges

<L'adoption des directives est relativement récente. Plusieurs activités de vulgarisation et de renforcement des capacités sont prévues. Les ressources financières disponibles ne permettent pas d'atteindre ces objectifs fixés dans la stratégie nationale APA >URL et nom du site Web>

Awareness-raising and capacity (Article 21 and 22)

54. Has your country taken measures to raise awareness of the importance of genetic resources and traditional knowledge associated with genetic resources and related access and benefit-sharing issues as provided in Article 21?

Yes

Has your country taken measures to implement the awareness-raising strategy for the Nagoya Protocol on ABS?

Yes

Please provide a summary of the measures taken

< Dès l'adoption du Protocole de Nagoya sur l'APA, le Gouvernement a mis en place un comité national APA comprenant les représentants de 09 Ministères considérés comme principalement concernés par les différents champs de l'APA, les représentants de la Communauté scientifique, des Communautés locales, la société civile et les ONG, pour conduire le processus d'implémentation du Protocole. Dès lors, le Gouvernement a négocié et obtenu l'appui financier et technique de l'Initiative de Renforcement des Capacités pour l'APA. Il été aussitôt élaboré un premier de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP) dont le principal objectif était de faire approprier le Protocole (à travers l'importance des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées aux ressources génétiques, et aux questions liées à l'accès et au partage des avantages) au public en vue de sa signature et ratification et l'élaboration d'une stratégie nationale de mise en œuvre. Ce plan a permis d'impacter dans :

- Un premier temps tous les acteurs à différents niveaux des différentes catégories de parties prenante du comité national APA
- Deuxième temps, les décideurs politiques y compris les parlementaires. On peut citer à cet effet, outre la sensibilisation des parlementaires béninois, l'organisation au Bénin de l'atelier d'information et de sensibilisation des parlementaires francophones de l'Afrique de l'Ouest sur le Protocole de Nagoya.

Dans la stratégie nationale de mise en œuvre du protocole et son plan d'action, il est prévu un plan d'IEC encore plus ambitieux au profit des différents acteurs pour tout le processus de mise en œuvre des différents champs d'application du Protocole.

La vulgarisation du Protocole de Nagoya et des différentes mesures prises au niveau national se fait également de façon informelle au cours de différents fora surtout scientifiques au profit du monde de la recherche grâce à la forte implication des différents acteurs au niveau du comité national APA.>

55. Has your country taken measures to build and develop capacity and strengthening of human resources and institutional capacities to effectively implement the Protocol as provided in Article 22?

Yes

Has your country taken measures to implement the strategic framework for capacity-building and development to support effective implementation of the Nagoya Protocol on ABS?

Yes

Please provide a summary of the measures taken

<La conception et la mise en œuvre des activités de renforcement de capacité ont suivi le même processus et reçu le même appui technique et financier de la part de l'Initiative de renforcement des capacités pour l'APA. Comme le processus de mise en œuvre du PN a été conduit de manière inclusive avec tous les acteurs, des séances de renforcement des capacités spécifiques à l'endroit des membres du comité national APA ont toujours précédé les activités d'élaboration des différentes politiques et mesures APA, notamment la stratégie, les directives nationales et le cadre réglementaire intérimaire APA, la documentation des RG et CT associées, les PCB, les contrats types APA, etc.

Cependant, le besoin de renforcement de capacité demeure encore très important pour la suite du processus au regard de la complexité du Protocole.>

56. Has your country received external support for building and developing capacity for the implementation of the Nagoya Protocol?

Yes

Use the text entry to provide further information

- L'initiative de renforcement des capacités pour l'APA sous la coopération technique allemande (GIZ)
- Bioversity International à travers un Projet DARWIN
- SCDB

57. Has your country provided external support for building and developing capacity for the implementation of the Nagoya Protocol?

Yes

Use the text entry to provide further information

<Au regard du niveau de mise en œuvre actuel et des expériences accumulées au niveau de l'Afrique de l'Ouest francophone, des d'appui sont adressés au pays par les pays voisins mais les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces appuis sont inexistantes>

58. Additional information:

No additional information provided

Technology transfer, collaboration and cooperation (Article 23)

59. Is your country collaborating and cooperating in technical and scientific research and development programmes as a means to achieve the objective of the Protocol as provided in Article 23?

Yes

Please provide a summary of the measures taken

< Un atelier de vulgarisation des directives s'est tenu à l'endroit des chercheurs de l'Université d'Abomey-Calavi afin de montrer l'implication de la recherche dans la mise en œuvre du protocole. Des chercheurs béninois établissent des coopérations avec les universités occidentales aux fins de bénéficier de la technologie. Ces conventions sont souvent au bénéfice de l'utilisateur et les partages des avantages ne sont pas toujours effectifs.>

Optional additional information

60. Please provide a summary of the main difficulties and challenges encountered for becoming a Party to the Nagoya Protocol.

No additional information provided

61. Has your country established a mechanism for budgetary allocations of funds for the implementation of the Nagoya Protocol?

No

Please provide a summary of the main difficulties and challenges encountered

- Difficultés budgétaires/Ressources insuffisantes
- L'opportunité offerte par les allocations du FEM amène le gouvernement à ne pas prioriser prioriser des lignes budgétaires pour les activités de la biodiversité
En effet le gouvernement a donné les instructions fermes pour que priorité soit accordée au projet de mise en œuvre du Protocole sur les ressources du FEM 7 pays.

62. a) Has your country made financial resources available to other Parties or received financial resources from other Parties or financial institutions for the purposes of implementation of the Protocol as provided in Article 25?

No

62. b) Please provide information on experiences related to the mobilization of resources in support of the implementation of the Protocol.

En vue d'assurer la bonne participation des communautés locales et des organisations de la société civile au processus de mise en œuvre du Protocole, le Gouvernement a donné sa caution officielle à l'ONG "Cercle pour la Sauvegarde des Ressources Naturelles (CeSaReN)" dirigé par un ancien point focal CDB et ayant participé aux négociations APA à piloter le processus de mise en œuvre du protocole de Nagoya avec le point focal APA.
Cette approche a permis la mobilisation rapide de ressources modestes mais efficaces par l'ONG à travers des soumissions de projets APA à divers organismes de financement représentés au Bénin.

62. c) Please provide information on the status of funds mobilized in support of the implementation of the Protocol.

<Dans le cadre du FEM 7 des projets de mise en œuvre du PN sont en cours d'élaboration. Lesdits projets seront soumis à la représentation nationale pour financement.>

63. Does your country have specific staff to administer functions directly related to the implementation of the Nagoya Protocol?

Yes

Please indicate how many

Less than 5

64. Any other relevant information:

No information provided

Comments in the reporting format

66. Please provide any comment that you may have regarding the format of this report:

No information provided

 [ABSCH-NR-BJ-239063-1](#)

Further Information

Questions about the Nagoya Protocol on Access and Benefit-sharing or the operation of the Access and Benefit-sharing Clearing-House may be directed to the Secretariat of the Convention on Biological Diversity.

Secretariat of the Convention on Biological Diversity
413 rue Saint-Jacques, suite 800
Montreal, Québec, H2Y 1N9
Canada
Fax: +1 514 288-6588
Email: secretariat@cbd.int